

DELIBERATION N° 95/03-09 - CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA PAIX/CONSECRATION D'UNE PLACE

Monsieur RAVERDEL, rapporteur, indique à l'Assemblée que, dans le cadre des manifestations de commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945, le cinquantième anniversaire de la Paix sera marqué par la consécration d'une place à la mémoire de ceux qui ont défendu leur pays.

Il propose de désigner sous le nom de "Place du Souvenir Français" l'emplacement situé près de l'Eglise de LUDRES.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'attribuer à la Place de l'Eglise le nom de "Place du Souvenir Français", à partir du 8 Mai 1995.